



>> Conditions Générales de Vente <<

➤ Inscriptions

Les inscriptions deviennent fermes sous réserve de disponibilité du stage demandé et de la réception de votre confirmation (bulletin d'inscription ou bon de commande accompagné du règlement). A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. A propos des sessions inter entreprises, le lieu de la formation sera précisé sur une convocation, environ 3 semaines avant la date du stage. Nous programmons nos formations à l'avance mais pouvons être amenés à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la formation.

➤ Les documents légaux

Les formations de CQFD entrent dans le cadre du plan de formation conformément aux dispositions du livre IX du code du travail. Sur demande, une convention de formation sera adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Une attestation de participation peut être adressée sur demande après la formation. Il appartient à l'employeur d'aviser les participants préalablement à la formation du contenu du règlement intérieur de CQFD (disponible sur notre site internet ou sur demande).

➤ Prix

Nos devis sont valables 1 mois. Nos tarifs de formation ne sont pas assujettis à TVA. Ils s'entendent net. Ils couvrent les frais pédagogiques, la documentation remise et les frais de déplacement du formateur sur l'Ile-de-France. Sauf indication particulière sur le devis, les frais de restauration des stagiaires et du formateur sont à la charge du client. Les frais de déplacement (restauration, hébergement) pour les missions intra muros en province, seront facturés en sus.

➤ Conditions de règlement

Le prix de la formation est payable à l'inscription, en totalité. Si le règlement est joint lors de l'inscription, un escompte de 5% sera appliqué. Un escompte de 10% appelée 'offre premières minutes' est accordée lors d'un paiement au moins 4 mois avant la session de formation. Même en cas de prise en charge (totale ou partielle) de la formation par un OPCA, il vous appartient de vous faire rembourser ces frais par votre organisme collecteur en ayant effectué vous-même la demande de prise en charge avant le début de la formation. La prise en charge (totale ou partielle) ou non par un OPCA n'influe pas sur le montant à payer. Tout paiement intervenant postérieurement au délai de paiement accordé pourra entraîner l'application de pénalités de retard, calculées à cinq fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et tous les frais occasionnés pour le recouvrement contentieux des sommes dues seront à la charge du débiteur.

➤ Documentation et supports

Tous les supports, programmes, cours, travaux et documentations remis demeurent la propriété intellectuelle exclusive de CQFD. L'exploitation, la reproduction, la commercialisation de tout ou partie des supports sont interdits sauf autorisation préalable de CQFD. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

➤ Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 20 jours francs avant le début de la formation, l'organisme conservera à titre de dédommagement pour les frais engagés (art. L920-9), 20 % du prix ; A moins de 10 jours francs et pendant la formation, toute annulation, absence imprévue ou abandon d'un participant sera facturé à 100 %.

Toute inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées ci-dessus.

Conseils Qualité et Formations Didactiques

14 place des cèpes - 95220 Herblay

06.63.58.49.30 - 01.39.97.09.23

www.cqfd-formation.fr - contact@cqfd-formation.fr

sarl au capital de 1000 € - RCS Pontoise 488 150 053 - APE 8559A

enregistré sous le numéro 11 95 04374 95 auprès du préfet de région d'Ile de France